

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 1

Révision: 31.05.2022

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Acide bromhydrique approx. 48%
- **Code du produit:** 9991173
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
CONATEX SARL  
7 rue Poincaré - Bât.B  
57200 Sarreguemines - France  
Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56  
Fax: +33 (0)3 68 78 13 57  
Adresse e-mail: info@conatex.fr
- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
France : Numéro d'appel I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 ou 112 (24/24h)  
Belgique, Luxembourg, Suisse: 112 (24/24h)  
Pour des renseignements techniques, pendant les horaires d'ouverture : +33 (0)3 68 78 13 56

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Indications complémentaires:** Uniquement pour les utilisateurs commerciaux

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
bromure d'hydrogène
- **Mentions de danger**  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 1

Révision: 31.05.2022

**Nom du produit: Acide bromhydrique approx. 48%**

(suite de la page 1)

### · Conseils de prudence

- P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P302+P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P501** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### · 2.3 Autres dangers

Les produits chimiques présentent généralement des risques particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés qu'avec le soin nécessaire par un personnel dûment formé.

### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### · Composants dangereux:

CAS: 10035-10-6	bromure d'hydrogène	25-50%
EINECS: 233-113-0	⚠ Press. Gas (Comp.), H280; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### · 4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Fournir de l'air frais

En cas de difficultés respiratoires ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

#### · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Poista piilolinssit

#### · Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Rincer la bouche avec de l'eau

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet corrosif

Toux

Dyspnée

Perforation de l'estomac

Risque de lésions oculaires graves

Danger de cécité

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 1

Révision: 31.05.2022

**Nom du produit:** Acide bromhydrique approx. 48%

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Non combustible.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Bromure d'hydrogène
- **5.3 Conseils aux pompiers** Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Éviter le contact avec la peau en maintenant une distance de sécurité ou en portant des vêtements de protection appropriés.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.  
Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Couverture des égouts.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Utiliser un neutralisant.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est requise.  
Utiliser un échappement (laboratoire).  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Protéger de l'exposition à la lumière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 1

Révision: 31.05.2022

**Nom du produit:** Acide bromhydrique approx. 48%

(suite de la page 3)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger contre l'entrée d'air et d'oxygène.
- **Température de stockage recommandée:** Aucune information disponible.
- **Classe de stockage:** 8B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

#### 10035-10-6 bromure d'hydrogène

VLEP	Valeur momentané: 6,7 mg/m <sup>3</sup> , 2 ppm
------	-------------------------------------------------

- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**  
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:**  
Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.  
Vêtement de protection résistant aux acides
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**  
Empêcher les infiltrations dans les drains ou les eaux de surface et souterraines.

FR

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 1

Révision: 31.05.2022

**Nom du produit:** Acide bromhydrique approx. 48%

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· <b>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</b>	
· <b>Indications générales</b>	
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme:</b>	Liquide
· <b>Couleur:</b>	Brun clair
· <b>Odeur:</b>	Piquante
· <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
· <b>valeur du pH:</b> Non déterminé.	
· <b>Changement d'état</b>	
· <b>Point de fusion/point de congélation:</b>	-86,9 °C
· <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	100 °C
· <b>Point d'éclair</b> Non applicable.	
· <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b> Aucune information disponible.	
· <b>Température d'inflammation:</b> Aucune information disponible.	
· <b>Température de décomposition:</b> Non déterminé.	
· <b>Température d'auto-inflammabilité:</b> Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· <b>Propriétés explosives:</b> Le produit n'est pas explosif.	
· <b>Limites d'explosion:</b>	
· <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Supérieure:</b>	Ne s'applique pas
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b> 22.500 hPa	
· <b>Densité à 20 °C:</b> 0,0035 g/cm <sup>3</sup>	
· <b>Densité relative</b> Non déterminé.	
· <b>Densité de vapeur:</b> Non déterminé.	
· <b>Taux d'évaporation:</b> Non déterminé.	
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:</b> 2210 g/l Entièrement miscible	
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b> Non déterminé.	
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
· <b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
· <b>Eau:</b>	52,0 %
· <b>VOC (CE)</b>	0,00 %
· <b>Teneur en substances solides:</b> 0,0 %	
· <b>9.2 Autres informations</b> Pas d'autres informations importantes disponibles.	

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
- Vive réaction avec:
- Hydroxyde alcalin (caustique alcalin)
- Bases fortes

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 1

Révision: 31.05.2022

**Nom du produit:** Acide bromhydrique approx. 48%

(suite de la page 5)

Métaux

métaux alcalins

=&gt; Danger d'explosion

- **10.4 Conditions à éviter**

Lumière.

Entrée d'air/d'oxygène

- **10.5 Matières incompatibles:** différents métaux

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

<b>10035-10-6 bromure d'hydrogène</b>		
Inhalatoire	LC50/4 h	2.858 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

- **Sensibilisation** Aucune information disponible

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité** Des données ne sont pas disponibles.

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 7)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 1

Révision: 31.05.2022

**Nom du produit:** Acide bromhydrique approx. 48%

(suite de la page 6)

· 12.6 Autres effets néfastes Danger pour l'eau potable

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Recommandation:** Ne pas jeter les résidus à l'égout.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· **ADR, IMDG, IATA** UN1788

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 1788 ACIDE BROMHYDRIQUE  
 · **IMDG, IATA** HYDROBROMIC ACID

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR, IMDG**



· **Classe** 8 Matières corrosives.  
 · **Étiquette** 8

· **IATA**



· **Class** 8 Matières corrosives.  
 · **Label** Forbidden

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** III

· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 80

· **No EMS:** F-A,S-B

· **Segregation groups** Strong acids

· **Stowage Category** E

· **Segregation Code** SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.

SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 1

Révision: 31.05.2022

**Nom du produit:** Acide bromhydrique approx. 48%

(suite de la page 7)

**· Indications complémentaires de transport:**

**· ADR**

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

**· IMDG**

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1788 ACIDE BROMHYDRIQUE, 8, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases importantes**

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 1

Révision: 31.05.2022

**Nom du produit: Acide bromhydrique approx. 48%**

(suite de la page 8)

**· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique:** Produktionsleitung (ORG Laborchemie GmbH)

· **Contact:** Frau Rösing (ORG Laborchemie GmbH)

**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3